



Procédure de recouvrement

Par **thomas1107**, le **14/01/2013** à **14:33**

bonjour
je voudrais savoir si je dois payer la somme que me réclame culture et formation pour une formation qui a été annulé?
ils me réclame 494€ pour rembourser la formation
attaqué le 14/09/11 que j'ai abandonné (lettre recommandée avec accusé de réception) au bout de 4 jours 20/09/11.
Le litige est que plus tard après des appels répétés (4 à 5 fois dans les journées du 20 et 21 09/11) ils m'ont dissuadé de reprendre je leur ai donc envoyé un mail disant que je souhaitais reprendre le 21/09/11.
puis après ma réflexion j'ai décidé d'arrêter la formation définitivement le 03/10/11.
dois-je régler cette somme?
merci